

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h30 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation des relevés de conclusions des séances du 1^{er} octobre et du 4 novembre 2020 :

Le relevé de conclusions du 1^{er} octobre est adopté avec **25 voix pour, 1 abstention et une voix contre** (erreur de manipulation).

Le relevé de conclusions du 4 novembre est **adopté à l'unanimité**.

2. Avis sur la répartition budgétaire CVEC 2021 :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante propose la répartition du budget CVEC 2021 sur la base de 10 000 étudiants en formation initiale :

- FSDIE : 15€ par étudiant soit 150 000€
- Centre de santé : 6,30€ par étudiant soit 63 000€
- Appel à projets : 8€ par étudiant soit 80 000€
- Les projets transversaux pour le delta restant

L'appel à projets sera lancé dès la rentrée de janvier 2021 et concerne toute la communauté universitaire, il doit profiter aux étudiants. Pour rappel, le FSDIE est consacré aux associations, l'appel à projets concerne tout ce qui ne peut émerger dans le FSDIE.

La répartition CVEC 2021 est **adoptée à l'unanimité**.

3. Avis sur le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) :

Mme la Directrice de l'IUT présente les Bachelors Universitaires de Technologie qui reprennent l'ensemble de l'offre de formation DUT, soit 8 spécialités :

- **Gestion des Entreprises et Administration (T1) : 3 parcours**
 - o Gestion Comptable, fiscale et financière
 - o Gestion et pilotage des ressources humaines
 - o Gestion, entrepreneuriat et management d'activités

- **Techniques de Commercialisation (T1) : 4 parcours**
 - Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
 - Business international: achat et vente
 - Business développement et management de la relation client
 - Stratégie de marque et événementiel

- **Génie électrique et Informatique Industrielle (T1) : 2 parcours**
 - Automatisme et Informatique Industrielle
 - Electronique et systèmes embarqués

- **Informatique (T1) : 2 parcours**
 - Réalisation d'applications: conception, développement, validation
 - Déploiement, intégration d'applications et management du SI

- **Génie Industriel et Maintenance (T2) : 2 parcours**
 - [Ingénierie des systèmes pluri-techniques](#)
 - Management, méthodes, maintenance innovante

- **Génie Mécanique et Productique (T2) :**
 - Innovation pour l'industrie
 - [Chargé d'affaires industrielles](#)
 - Management des process industriels
 - Conception et production durable

- **Mesures Physiques (T2) : 1 parcours**
 - Matériaux contrôles physico-chimiques

- **Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (T1) : 2 parcours**
 - Pilotage de la chaîne logistique globale
 - Qualité et pilotage des systèmes de management intégrés

Les sigles T1 et T2 définissent les types de parcours : en T2 les compétences sont poussées à des

niveaux différents en fin de parcours.

En type 1, à partir de la 2^{ème} année, on a 2 ou 3 blocs de compétences différents en fonction des parcours.

Les parcours en bleu ouvriront en fonction de la demande et seront en lien avec les parcours TC, donc ce sont des parcours polytechniques.

Les BUT offrent la possibilité d'avoir 30% d'adaptation locale pour les enseignements.

Il est précisé par le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante que le passage de l'Offre de Formation DUT et Licences Professionnelles vers les BUT doit être réalisé a minima à moyens constants et que l'ensemble de l'offre de formation accréditée ne sera pas nécessairement ouverte.

Le texte sur les BUT et les restrictions sont **adoptés à l'unanimité**.

4. Adoption des modifications des critères FSDIE - solidarité :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante présente la modification de la répartition de la part FSDIE – solidarité dans le budget FSDIE. Il représentait 15% du budget FSDIE, il est proposé de porter la part solidarité à 30% au regard du contexte sanitaire qui fait exploser les demandes sociales.

Les ingénieurs ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires

La part FSDIE solidarité portée à 30% du budget FSDIE est **adoptée à l'unanimité**.

5. Adoption du statut d'étudiant salarié et du statut de sportif de haut niveau :

Le directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante présente le statut du sportif de haut niveau, le but est d'aider les étudiants sportifs de haut niveau à concilier la poursuite d'études supérieures et la pratique sportive de haut niveau. L'étudiant doit en faire la demande, le dossier est examiné par une commission qui peut octroyer ce statut pour l'année universitaire.

Il faut remplir un des 3 critères : être inscrit sur les listes ministérielles ou membre d'un centre de formation agréé ou d'un club professionnel ou très bon niveau départemental, régional ou national dont le niveau sportif est reconnu par les fédérations intéressées.

La reconnaissance de ce statut permet à l'étudiant d'obtenir des aménagements et 2 crédits ECTS dans un module d'ouverture (reconnaissance du niveau sportif).

Les textes sur le statut d'étudiant salarié et le statut de sportif de haut niveau sont **adoptés à l'unanimité**.

6. Adoption de la création de la commission d'exonération formation continue :

Le directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante présente la création de cette commission qui traite les dossiers des stagiaires de la formation professionnelle dont tout ou partie des frais de formation ne sont pas pris en charge par un tiers financeur.

L'exonération ne peut porter que sur le reste à charge d'un particulier. Le stagiaire doit faire un courrier de demande d'exonération auprès du secrétariat dont il relève et adressé au Directeur de

composante ou au Directeur de l'INSA HdF.

Le Directeur de composante propose un montant d'exonération tenant compte de la situation du stagiaire.

Le Président de l'UPHF ou le Directeur de l'INSA (en fonction de l'inscription principale) arrête un montant d'exonération tenant compte de la situation du stagiaire.

Le stagiaire exonéré devra acquitter une redevance minimale fixée par le Conseil d'Administration de l'établissement dont il relève.

La commission se compose du :

- Président(e) de l'UPHF ou son représentant
- Directeur(rice) de l'INSA HdF ou son représentant
- Directeur(rice) de l'IUT ou son représentant
- Directeur(rice) de l'ISH ou son représentant
- Directeur(rice) du Pôle Formation et Vie Etudiante ou son représentant
- Un(e) étudiant(e) élu(e) au Conseil de la Formation et Vie Etudiante ou au Conseil d'Administration de l'UPHF
- Un(e) étudiant(e) élu(e) au Conseil des Etudes ou au Conseil d'Administration de l'INSA HdF

La création de la commission d'exonération formation continue est **adoptée à l'unanimité**.

7. Adoption des capacités d'accueil Parcoursup :

Le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente ce point, les capacités d'accueil 2021 restent identiques à 2020 sauf pour la licence AES qui passe de 160 places à 200 places, la licence Economie de 70 places à 80 places et la L3P de 15 places à 25 places.

Les étudiants qui doublent ne sont pas comptés dans les CAL, ils viennent en plus. Les places Parcoursup sont réservées aux primo-entrants.

Il est rappelé que toutes les candidatures doivent passer par Parcoursup, le rectorat peut nous reprocher les candidatures hors procédure.

Les capacités d'accueil Parcoursup sont **adoptées à l'unanimité**.

8. Adoption des capacités d'accueil TrouverMonMaster :

Le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante évoque les changements : le master Management et Commerce International passe de 30 à 38 places, le master création numérique parcours Scénarisation et Réalisation Transmédia ouvrira avec 24 places offertes, Le master de recherche mathématiques s'effectue à Lille, la CAL est à 30 mais il n'y a pas d'inscrit.

La campagne de recrutement est raccourcie, elle permet de libérer les places plus rapidement.

Les capacités d'accueil TrouverMonMaster sont **adoptées à l'unanimité**.

9. Adoption des critères généraux d'examen des vœux :

Le vice-président présente les CGEV, **les critères sont regroupés en 5 champs** : résultats académiques, compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire, savoir-être, motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet, engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

Ils sont évalués par les commissions, à partir des éléments rendus obligatoires par Parcoursup : fiche avenir, projet de formation motivé, bulletins 1ère et terminale, notes du bac, fiche de suivi de réorientation.

Il existe des degrés de pondération de ces critères : essentiel, très important, important, complémentaire.

Ces critères permettent de distinguer les étudiants qui auront besoin d'une remédiation. Pour information, la capacité d'accueil a été dépassée uniquement en STAPS à l'université.

Les critères généraux d'examen des vœux sont **adoptés à l'unanimité**.

Rappel des différentes manifestations organisées par l'université pour aider aux choix des lycéens : salon virtuel de l'étudiant de Lille du 14 au 16 janvier, DEM²O à partir du 25 janvier, soirée parents d'élèves le 22 janvier, JPO le 6 février et les immersions.

10. Adoption des attendus locaux :

Le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente les attendus locaux, ils concernent les 4 DEUST, la licence audio et la L3P. Les attendus DUT TC@ sont supprimés avec le passage au BUT.

Le vice-président Etudiant fait remarquer que certains attendus extra-scolaires peuvent pénaliser des étudiants selon leur milieu social d'origine

Les attendus locaux sont **adoptés avec 24 voix pour et 2 abstentions**.

11. Approbation de la procédure et gestion des modules d'ouverture et polytechniques :

Le vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente ce point, les étudiants ont la possibilité de personnaliser leur parcours grâce à ces deux modules. Les modules d'ouverture sont dispensés le jeudi après-midi, entre 12h30 et 14h ou après 17h. Les modules polytechniques sont dispensés le vendredi.

L'étudiant doit émettre 3 vœux et les classer. Une équipe dédiée de 6 personnels et 4 vice-présidents va suivre l'offre et le suivi des modules. Les étudiants seront classés en fonction de leur niveau de diplôme et de leur choix prioritaire. L'heure d'arrivée départage les ex aequo. Un étudiant qui n'aura obtenu aucun vœu participera à la 2^{ème} campagne de vœux.

La 1^{ère} campagne se déroulera entre le 4 et le 11 janvier, la seconde campagne entre le 13 et le 15 janvier.

Le vice-président Etudiant demande l'ouverture des campagnes à 9h au lieu de 8h.

La procédure et gestion des modules d'ouverture et polytechniques sont **adoptées avec 25 voix pour et 1 abstention**.

12. Questions diverses :

- Rappel du prêt de PC et de la procédure par la vice-présidente Réussite de l'Etudiant et Vie de l'Etudiant. 130 demandes pour 88 retraits de PC, les demandes passent par les Responsables Administratifs de la Pédagogie et sont distribués par le SCD sur tous les sites.

Des PC fixes qui acceptent certains logiciels « lourds » sont aussi mis à disposition. Les étudiants doivent venir les retirer.

- Le problème des alternants sans contrat (délai de 6 mois) et leur basculement en formation initiale est évoqué.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 17h.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et MM. BOULECKBACHE, ATTAL, LAMBRECHT, TRENTESAUX.

Collège 2 : Mmes et MM. RICHARDOT, SCOYEZ, COSTERMANS, PETIT.

Collège 3 : Mme et MM. CHARLES, PITON, PODSADNY.

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, NOVEMBRINO, NOVOTNA, POULAIN, TIBI, COULIBALY, DEGUENON, DUFOUR, FOURNIER, LAHMAR, LEQUEUX.

Membres invités : Mmes et MM. CALLENS, KOSMALA, RICHARD, TRUFFERT, MAES, VAN OOST.

Pouvoirs :

Mme MORIN à M. TRENTESAUX

M. LABOUR à Mme RICHARDOT

M. TRICOTEAUX à M. COSTERMANS

Mme MAHIEU à M. LAMBRECHT

M. DONNAINT à M. DUFOUR

M. FONTAINE à M. PETIT

Fait à Valenciennes, le 9 février 2021

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER